



Inscription des élèves Année scolaire 2021-2022

Document d'information aux parents

La période d'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2021-2022 se déroulera **du 11 janvier au 25 janvier 2021**.

Nous vous demandons de remplir ou de valider selon le cas, le formulaire ci-dessous d'y apposer votre signature dans le rectangle situé au verso du document et d'y inscrire la date. S'il manque des données dans les différentes sections ou encore si certaines des données déjà inscrites sont erronées, nous vous demandons d'apporter les corrections nécessaires. Pour les élèves de 4^e, 5^e, 6^e année du primaire et les élèves au secondaire, vous devez faire le choix de concentration, parcours ou de projet pédagogique particulier à la section 2. Ensuite, vous devez apposer votre signature dans le rectangle situé au verso du document et inscrire la date. Une fois rempli, veuillez retourner le formulaire à l'école que fréquente votre enfant.

Conformément aux *Critères d'inscription des élèves dans les écoles – Année scolaire 2021-2022*, document adopté par le conseil d'administration le 19 octobre 2020 et disponible à l'école de votre enfant, l'inscription annuelle s'effectue dans l'école de quartier scolaire de l'enfant ou dans l'école fréquentée dans l'année en cours (libre-choix ou transfert).

L'article 4 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que les parents ont le droit de choisir, chaque année, l'école qui répond le mieux à leur préférence (demande de libre-choix). Ce même article stipule que ce droit est assujéti aux critères d'inscription des élèves dans les écoles. Toute demande de libre-choix (renouvelée ou nouvelle) se fait lors de l'inscription.

Si vous prévoyez déménager hors du territoire du Centre de services scolaire, veuillez en aviser la direction de votre école.


Vous trouverez au verso un tableau précisant les dates qui devront être respectées pour la réception des demandes, pour l'information ou les avis destinés aux parents et pour le traitement des demandes. Nous vous invitons à le conserver et à vous y référer au besoin.

Pour connaître tous les détails, consulter la section inscription et admission du site internet du Centre de services scolaire des Phares au www.csphares.qc.ca

Calendrier des opérations de l'inscription 2021-2022

Du 11 janvier au 25 janvier 2021	<p>Inscription en ligne pour tous les élèves du Centre de services scolaire des Phares.</p> <p>Inscription sur formulaire papier pour les élèves du primaire et du secondaire dont les parents n'ont pas d'adresse courriel.</p>
Du 11 janvier au 25 janvier 2021	<p>Demandes de libre-choix d'école.</p> <p>La demande d'inscription dans une école hors quartier (demande de libre-choix) se fait en ligne ou sur le formulaire d'inscription pour les parents qui n'ont pas d'adresse courriel.</p>
Semaine du 19 avril 2021	<p>Information écrite aux parents en cas d'anticipation de surplus ou d'un nombre insuffisant d'élèves à l'école de quartier.</p>
Semaine du 24 mai 2021	<p>Avis écrit donné aux parents en cas de transfert d'élève(s).</p>
Première journée pédagogique du mois d'août 2021 ou dès que possible.	<p>Réponse aux demandes de libre-choix reçues durant la période d'inscription, tout en considérant qu'une direction doit conserver des places disponibles pour des inscriptions tardives d'élèves du quartier. Dans ce cas, les décisions pour certaines demandes seront reportées au plus tard à la première journée pédagogique du mois d'août 2021.</p>
Au plus tard deux jours avant la première journée de classe ou dès que possible.	<p>Traitement des demandes de libre-choix faites après la période d'inscription.</p>

Le directeur intérimaire du Service des ressources éducatives,


 Denis Tremblay

DT/mt